

Digitalisation des demandes d'agrément pour les techniciens chauffagiste

Les demandes d'agrément pour les techniciens chauffagistes (L, GI, GII, DAI et DAII) peuvent être introduites via un **formulaire en ligne** disponible sur le guichet **Mon Espace** :

➔ Lien vers le formulaire en ligne : [Demande d'agrément en tant que technicien chauffagiste](#)

Grâce au guichet Mon Espace, vous pourrez :

- ✓ Accéder de manière sécurisée à l'espace professionnel de votre entreprise ;
- ✓ Consulter et suivre l'état d'avancement de vos dossiers ;
- ✓ Remplir progressivement votre demande ;
- ✓ Bénéficier du pré-remplissage des données.

Pour savoir comment vous connecter à Mon Espace, consultez les fiches explicatives suivantes :

➔ [Comment accéder à Mon Espace en tant que citoyen ?](#)

➔ [Comment accéder à Mon Espace en tant qu'entreprise ?](#)

Vous trouverez plus d'informations sur la démarche via la page :

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-un-agrement-pour-les-techniciens-chauffagistes>

Les demandes d'agrément peuvent toujours être introduites via le formulaire à télécharger sur notre site durant la période de transition qui se terminera le 1^{er} mai 2025.